



PRIME CARBURANT

« GRANDS ROULEURS »

JUSQU'À
100 €
D'AIDE!



À PARTIR DU 27 MAI 2026

Demande à effectuer sur impots.gouv.fr



Le gouvernement met en place une aide carburant destinée aux salariés et travailleurs modestes utilisant leur véhicule personnel pour aller travailler.

La CGT Groupe Gascogne informe les salariés sur leurs droits !



QUI PEUT EN DÉBÉNÉFICIER ?

- ✓ Être domicilié fiscalement en France
- ✓ Avoir au moins 16 ans au 31 décembre 2024
- ✓ Avoir travaillé en 2024 (salarié au indépendant)
- ✓ Utiliser votre véhicule personnel pour aller au travail au dans le cadre professionnel
- ✓ Habiter à plus de **15 km** de son lieu de travail

OU



Effectuer plus de **8 000 km** par an dans le cadre professionnel



MONTANT DE L'AIDE

100 €

VERSÉS DIRECTEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE



ATTENTION

- ✗ Une seule aide par véhicule
- ✗ Les véhicules de fonction ne sont pas concernés
- ✗ Les retraités et demandeurs d'emploi ne sont pas éligibles



CONDITIONS DE REVENUS

L'aide dépend du revenu fiscal de référence par part figurant sur l'avis d'imposition 2025 sur les **revenus 2024**.

Le plafond est fixé à 16 880 € par part fiscale.

SITUATION DU FOYER	REVENU NET MENSUEL (=)	REVENU NET ANNUEL (=)
Personne seule	≈ 1 508 €	≈ 18 100 €
Couple avec 1 enfant	≈ 3 771 €	≈ 45 250 €
Couple avec 2 enfants	≈ 4 525 €	≈ 54 300 €
Couple avec 3 enfants	≈ 5 280 €	≈ 63 360 €

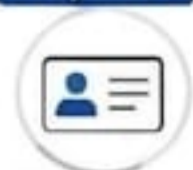
i Plus il y a d'enfants dans le foyer, plus le plafond augmente grâce au système des parts fiscales.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La demande se fera directement sur votre espace personnel impots.gouv.fr à partir du **27 mai 2026**.

Préparez :



Votre numéro fiscal



Votre plaque d'immatriculation



Votre carte grise



Votre avis d'imposition 2025 (revenus 2024)



LA CGT GROUPE GASCOGNE À VOS CÔTÉS, POUR VOS DROITS !

